

Direction de la Citoyenneté, du suivi  
juridique et des marchés publics

Dossier suivi par

Mme Dominique HAUDIQUET

Responsable du service conseil municipal

☎ 02 47 88 11 02

Courriel : conseil municipal @fondettes.fr

## COMPTE RENDU D'AFFICHAGE

### CONSEIL MUNICIPAL

DU 28 JANVIER 2015

Date de la convocation du Conseil Municipal : 20 Janvier 2015

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 25

Nombre de conseillers absents : 1

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de votants : 32

L'an deux mille quinze, le mercredi 28 janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est assemblé à la mairie, sous la présidence de Monsieur Cédric de OLIVEIRA.

**Étaient présents:** Cédric de OLIVEIRA, Catherine PARDILLOS, Jean-Paul LAUNAY, Nathalie LECLERCQ, François PILLOT, Dominique SARDOU, Hervé CHAPUIS, Mathilde COLLIN, Sylvain DEBEURE, Philippe BOURLIER, Jean-Maurice GUEIT, Nicole BELLANGER, Martine ABOT, David BRAULT, Benoît SAVARY, Maryline ZUCARO, Laétitia DAVID, Anne MONNEAU, Camille LECUIT, Philippe LACROIX, Luce TROUBAT, Yanne BENOIST, Gérard GARRIDO, Christine RENIER, Joël AGEORGES.

**Représentés par pouvoir :** Yves PARINGAUX a donné pouvoir à Sylvain DEBEURE, Michel PASQUIER a donné pouvoir à Cédric de OLIVEIRA, Virginie AUBRIOT-VERRYDEN a donné pouvoir à Martine ABOT, Christophe GARNIER a donné pouvoir à Jean-Paul LAUNAY, Anne JUILLET a donné pouvoir à Hervé CHAPUIS, Bruno MARTEL a donné pouvoir à François PILLOT, Agnès GALLIER a donné pouvoir à Anne MONNEAU.

**Absent excusé :** Jacques SAURET

**Secrétaires de séance :** Sylvain DEBEURE et Joël AGEORGES

**Session ordinaire**

-----

Une minute de silence est observée par l'Assemblée en mémoire de Madame Christiane AUBRY, ancienne conseillère municipale, récemment décédée. Ses obsèques seront célébrées à Fondettes le vendredi 30 janvier 2015 à 15 h 00.

● **Donner acte des décisions du Maire dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal**

Conformément à l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal prend connaissance des décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal au Maire.

<b>DATE de l'acte</b>	<b>N°</b>	<b>SERVICE ET OBJET DE LA DECISION</b>	<b>Coût HT (* Estimation ou montant forfaitaire)</b>
23/10/14	099	<b>Finances</b> - Modification de la régie de recettes unique pour l'encaissement des produits des services liés à la famille afin d'intégrer les produits de la pause cartable	----
26/11/14	110	<b>Marchés publics</b> - Marché de petits travaux d'entretien d'espaces verts et débroussaillage sur la Commune avec la Société Entraide Ouvrière de Chambray-Les-Tours	15 780,00 € HT
05/12/14	118	<b>Communication</b> - Convention de prestation de service entre la Ville et la Protection Civile d'Indre-et-Loire de Tours pour le Marché de Noël	475,17 €*
05/12/14	117	<b>Marchés publics</b> - Achat de végétaux avec la Société "Végétal Services" de Saint Barthélémy D'Anjou	13 720,71 € HT
02/12/14	113	<b>Urbanisme</b> - Contrat annuel d'assistance juridique avec la SCP CEBRON de LISLE et BENZEKRI de Tours à compter du 1er janvier 2015	3 900,00 € HT
02/12/14	114	<b>Finances</b> - Réalisation d'un emprunt de 1 000 000 € auprès de la Banque Postale (siège à La Source) pour le financement des opérations d'investissement prévues au budget 2014 (a) 1 phase de mobilisation en une seule tranche Score Gissler : 1A Durée du contrat : 16 ans et 1 mois Phase de mobilisation : Taux d'intérêt annuel index EONIA post fixé assorti d'une marge de + 1,23 % Tranche sur index Euribor préfixé du 30/12/15 au 01/01/2030	(a)
02/12/14	115	<b>Finances</b> - Réalisation d'un emprunt de 500 000 € auprès de la Banque Postale (siège à La Source) pour le financement des opérations d'investissement prévues au budget 2014 (b) Score Gissler : 1A Durée du contrat : 16 ans et 1 mois Phase de mobilisation : Taux d'intérêt annuel index EONIA post fixé assorti d'une marge de + 1,22 % Tranche sur index Euribor préfixé du 30/12/15 au 01/01/2030	(b)
09/12/14	119	<b>Marchés publics</b> - Marché d'études urbaines aux Grands Champs passé avec le Groupement CAPTERRE - BETOM de Versailles (1 tranche ferme et 1 conditionnelle)	10 440 € TF 1 600 € TC
11/12/14	121	<b>Police municipale</b> - Convention de prestation de service pour la capture et la prise en charge des animaux errants avec la société Fourrière Animale 37 de Rivarennnes (1) capture de l'animal : 53,00 € et autres tarifs pour les prestations de vaccins, identification et traitements divers de l'animal	(1)

15/12/14	120	<b>Urbanisme</b> - Avenant n°3 au contrat administratif d'occupation du logement communal de l'école Camille Claude, sis avenue du Général de Gaulle prorogeant l'occupation jusqu'au 21/12/15 (montant du loyer 259,51 €/mois	-----
19/12/14	120A	<b>Direction générale</b> - Contrat annuel de prestation de service pour la collecte et la remise du courrier avec La Poste (siège à Tours)	2 360 € HT
22/12/14	123	<b>Urbanisme</b> - Marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de création d'un dalot rue de Vallières avec la société Safège de Tours	9 750 € HT
23/12/14	122	<b>Finances</b> - Marché de fournitures de plantes pour massifs avec la société SCEA SIMIER de Faverolles-sur-Cher	15 635,49 € HT
29/12/17	124	<b>Finances</b> - Marché pour l'acquisition de deux armoires réfrigérées avec la société EIMCO de Joué- Lès-Tours	3 956 € HT
06/01/15	125	<b>Finances</b> - Marché pour l'acquisition d'un vidéo-projecteur pour la grande salle des fêtes de l'Aubrière avec la société Vaugois Electronique	5 013,70 € HT
08/01/15	001	<b>Finances</b> - Marché à bons de commande annuel pour travaux de marquage routier avec la société Esvia de Evres	10 000 € mini 27 000 € HT maxi

## 1. Ouvertures de crédits n° 2 sur le budget 2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 29 voix pour et 3 abstentions, décide d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2015 à hauteur de 203 400 €.

## 2. Avances sur subventions aux associations de la Commune : Association Familiale "La Mômérie", Association culturelle et d'animation de Fondettes "L'Aubrière" et Comité des Oeuvres Sociales du personnel communal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de verser une avance sur subvention aux associations de la commune et précise que les crédits consommés seront inscrits au budget général 2015 :

- Association familiale "La Mômérie".....	40 000 €
- Association culturelle et d'animation "L'Aubrière"	40 000 €
- Comité des Œuvres Sociales du Personnel...	10 000 €.

## 3. Subvention à l'association Les Z'Arts Buissonniers de Langeais dans le cadre de la convention d'organisation du festival intercommunal de jazz 2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de verser une subvention de 4 000 € à l'Association Les Z'Arts Buissonniers de Langeais dans le cadre de la convention de partenariat signée avec l'Association et les villes partenaires pour l'organisation du festival intercommunal de Jazz 2015 qui se déroulera du 30 janvier 2015 au 7 février 2015. Les crédits consommés seront inscrits au budget général 2015.

Le concert à Fondettes aura lieu dans la grande salle de l'Aubrière le 7 février 2015 avec Trio Moëbius en hommage à Michel Petrucciani.

#### 4. Marché de travaux pour l'aménagement de la rue de la Barre

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer le marché de travaux d'aménagement de la rue de la Barre avec :

- pour le lot n°1, la société SAS TPPL (Zone d'activités "Le Bois Simbert" – CINQ-MARS LA PILE), pour un montant de 327 500 € HT,
- pour le lot n°2, la société BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES (Les Grands Champs – CHANCEAUX SUR CHOISILLE), pour un montant de 34 205 € HT.

Les crédits nécessaires sont prévus dans l'autorisation de programme votée par le Conseil municipal le 25 juin 2014.

#### 5. Engagement de principe pour l'extension du réseau de distribution publique d'énergie électrique rue Claude Chappe et pose d'un transformateur - maîtrise d'ouvrage SIEIL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de donner son accord pour engager la Ville dans l'opération d'extension du réseau d'énergie électrique rue Claude Chappe et de pose d'un poste transformateur.

Déduction faite de la participation du SIEIL (40 %), les montants se répartissent de la manière suivante :

- 22 973,40 € HT net pris en charge par la Communauté d'agglomération Tours(s)plus
- 32 573,40 € HT net restant à la charge de la Commune.

Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, est autorisé à signer la convention à intervenir. Les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget général 2015.

#### 6. Dénomination de voie (rue du Morier) lotissement Les Bordes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de dénommer la nouvelle voie traversant le lotissement des Bordes, actuellement en cours de construction du nom de "rue Montaigne" (Michel de Montaigne 1533-1592 philosophe et moraliste contemporain de Joachim du Bellay). Les crédits nécessaires à la fourniture et la pose des poteaux ou plaques indicatives seront prélevés sur le budget général 2015.



## **7. Acquisition d'une partie de la parcelle YH n°196 au lieu-dit Les Broses pour l'élargissement de la rue de la Bruzette**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide l'acquisition de la parcelle sise au lieu-dit Les Broses, cadastrée section YH sous le n°196, d'une superficie de 27 m<sup>2</sup> environ, moyennant le prix de un euro symbolique. Cette acquisition est réalisée pour permettre l'entretien du fossé longeant la rue de la Bruzette au droit de la-dite parcelle.

Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, est autorisé à signer l'acte translatif de propriété à intervenir ainsi que tous les documents s'y rattachant. L'acquisition sera ratifiée par acte notarié, aux frais de la Commune. Cette acquisition ne donnera lieu à aucune perception au profit du Trésor, en vertu de l'article 1042 du Code Général des Impôts. Les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget général de l'exercice en cours.

## **8. Acquisition des parcelles ZX n° 957 et n°958 au lieu-dit Le Petit Ormeau constitutives de la rue des Chevalleries**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide l'acquisition des parcelles sises au lieu-dit Le Petit Ormeau, cadastrées section ZX sous les n°957 et 958, d'une superficie totale de 269 m<sup>2</sup>, moyennant le prix de 10 euros le m<sup>2</sup> dans le cadre des régularisations foncières. Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, est autorisé à signer l'acte translatif de propriété à intervenir ainsi que tous les documents s'y rattachant. L'acquisition sera ratifiée par acte notarié, aux frais de la Commune. Cette acquisition ne donnera lieu à aucune perception au profit du Trésor, en vertu de l'article 1042 du Code Général des Impôts. Les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget général de l'exercice en cours.

## **9. Convention de jumelage avec l'association "Comité de jumelage Fondettes-Constância"**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adopter la convention entre la ville de Fondettes et l'association "Comité de Jumelage Fondettes-Constância", qui prend effet à la date de signature et pour la durée du mandat municipal. Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, est autorisé à signer ladite convention avec le comité de Jumelage Fondettes/Constância. Les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget général 2015 et suivants.

## **10. Modification du tableau des effectifs du personnel communal**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de modifier le tableau des effectifs.

### **FILIERE TECHNIQUE :**

2 ouvertures de postes : un poste à temps complet et un poste à temps non complet d'adjoint technique 2ème classe (réintégration d'un agent en disponibilité et nomination d'un agent à 11h hebdomadaires sur le dispositif transport Vill'âges)

### **FILIERE MEDICO SOCIALE**

Ouverture d'un poste à temps complet d'auxiliaire de puériculture 1ère classe (remplacement et nomination d'un agent suite à un départ à la retraite).

Les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget général 2015 de l'exercice en cours.

## 11. Modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'émettre un avis favorable à la modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire ayant pour objet :

- de permettre l'adhésion des groupements de collectivités aux compétences à la carte du SIEIL
- d'entériner la compétence "Infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides"
- de prendre une compétence "Communications électroniques" complète afin d'engager le SIEIL aux côtés du schéma de déploiement proposé par le Conseil Général d'Indre-et-Loire et de soutenir le développement des réseaux de communications électroniques.

La délibération approuvant ces modifications statutaires concerne uniquement les statuts du SIEIL et n'entraîne aucun nouveau transfert de compétence au bénéfice du SIEIL.

Fait, le 29 janvier 2015

Affiché le 5 janvier 2015

**Le Maire de Fondettes,**



**Cédric de OLIVEIRA**

# EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°1

## Ouverture de crédits n°2 sur le budget 2015

Acte n°DL20150128M01 - CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation du Conseil Municipal : 20 Janvier 2015

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 25

Nombre de conseillers absents : 1

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de votants : 32

L'an deux mille quinze, le mercredi 28 janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est assemblé à la mairie, sous la présidence de Monsieur Cédric de OLIVEIRA.

**Étaient présents:** Cédric de OLIVEIRA, Catherine PARDILLOS, Jean-Paul LAUNAY, Nathalie LECLERCQ, François PILLOT, Dominique SARDOU, Hervé CHAPUIS, Mathilde COLLIN, Sylvain DEBEURE, Philippe BOURLIER, Jean-Maurice GUEIT, Nicole BELLANGER, Martine ABOT, David BRAULT, Benoît SAVARY, Maryline ZUCARO, Laétitia DAVID, Anne MONNEAU, Camille LECUIT, Philippe LACROIX, Luce TROUBAT, Yanne BENOIST, Gérard GARRIDO, Christine RENIER, Joël AGEORGES.

**Représentés par pouvoir :** Yves PARINGAUX a donné pouvoir à Sylvain DEBEURE, Michel PASQUIER a donné pouvoir à Cédric de OLIVEIRA, Virginie AUBRIOT-VERRYDEN a donné pouvoir à Martine ABOT, Christophe GARNIER a donné pouvoir à Jean-Paul LAUNAY, Anne JUILLET a donné pouvoir à Hervé CHAPUIS, Bruno MARTEL a donné pouvoir à François PILLOT, Agnès GALLIER a donné pouvoir à Anne MONNEAU.

**Absent excusé :** Jacques SAURET

**Secrétaires de séance :** Sylvain DEBEURE et Joël AGEORGES

**Session ordinaire**

### DÉLIBÉRÉ

DL20150128M01 - Finances Locales

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Hervé CHAPUIS, Adjoint au Maire chargé des financements et des nouvelles technologies, qui présente à l'Assemblée le rapport suivant :

Avant le vote du budget primitif, le Conseil Municipal peut autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite réglementaire du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (article L 1612-1 CGCT).

Les crédits ouverts en 2014 s'élèvent à 6 420 876 € en dépenses d'équipement, le Conseil Municipal peut donc autoriser des ouvertures de crédits à hauteur de 1 605 219 €.

Par délibération en date du 8 décembre 2014, le Conseil municipal a autorisé une première ouverture de

---

**Hôtel de ville**

35 rue Eugène Goüin - CS 60018 – 37230 Fondettes

☎ 02 47 88 11 11 / Fax : 02 47 42 29 82 / Courriel : mairie@fondettes.fr

[www.fondettes.fr](http://www.fondettes.fr)

crédits à hauteur de 277 000 €.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1612-1,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 8 Décembre 2014 relative à l'ouverture de crédits n°1 sur le budget général 2015,

Vu l'avis favorable de la commission financements et nouvelles technologies du 20 janvier 2015,

Entendu l'exposé de Monsieur CHAPUIS,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à certaines dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif,

Après en avoir délibéré, par 29 voix pour et 3 abstentions (Groupe Agir pour Fondettes),

**DECIDE** d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2015 à hauteur de 203 400 € comme suit :

**GESTIONNAIRE VOIRIE :**

Article	Objet	Montant
2188 822 VR	Illuminations de Noël	10 000 €
2315 822 VR	Bail de voirie	50 000 €
sous/total Voirie		60 000 €

**GESTIONNAIRE BATIMENT :**

Article	Objet	Montant
035 2313 30 LA1	Travaux Aubrière	10 000 €
2313 411 LC	Installation ventouse porte entrée Choisille	2 500 €
2313 324 AL7	Installation détecteur de fumée à la Grange des Dîmes	2 900 €
2313 71 CP	Renforcement charpente du presbytère	6 500 €
2313 020 ADM	Rénovation escalier principal Mairie	3 100 €
2188 020 VS1	Matériel service Bâtiment	7 500 €
2188 251 RB	Lave-vaisselle restaurant de la Guignière	5 000 €
2184 020 VS1	Mobilier	2 000 €
sous/total Bâtiment		39 500 €

**GESTIONNAIRE PARCS ET JARDINS :**

Article	Objet	Montant
2128 823 VV	Plantations	10 000 €
2188 823 VV	Plantes artificielles	4 000 €
21571 823 VV	Véhicule électrique	27 000 €
sous/total Parcs et jardins		41 000 €

**GESTIONNAIRE LOGISTIQUE**

:

Article	Objet	Montant
2184 40 LOG	Tables + bancs	2 200 €
2188 40 LOG	Sonorisation portable	2 500 €
sous/total Logistique		4 700 €

**GESTIONNAIRE SPORT :**

Article	Objet	Montant
2188 414 LV	4 planches de saut sur le stade du moulin à vent	1 200 €
2188 414 LV1	Changement du panneau de basket sur le plateau sportif	1 325 €
2188 411 LG	Tableau d'affichage des fautes pour le gymnase	5 575 €
sous/total Sport		8 100 €

**GESTIONNAIRE INFORMATIQUE :**

Article	Objet	Montant
2051 023 CM	Site internet	45 000 €
2183 023 CM	Achat d'un ordinateur CAO	2 000 €
sous/total Informatique		47 000 €

**GESTIONNAIRE CITOYENNETE :**

Article	Objet	Montant
2188 020 ADM	9 Isoloirs	1 800 €
2188 020 ADM	5 Urnes	1 300 €
sous/total Citoyenneté		3 100 €

<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>203 400 €</b>
----------------------	------------------

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif compétent, dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission aux services de l'État et de sa publication